n°: 222.

Observation qui prouve la
la possibilité qu'ont certains —
negres determinés à avaler la
langue; avec addition de preuves

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

le 17. avril 1787. un habitant des environs
du fort royal ayant fait chatier un negre
son esclave (mine de nation) agé d'environ
trente ans, le trouva mort un quart d'heure
après l'avoir fait punir, à environ trois cent
pas du lieu, ou il avait subi le chatiment,
je me trouvé par hazard dans le voisinage,
cet habitant me fit apeller pour reconnoître
la cause de la mort subitte de son esclave,

les marque du chatiment qu'il venait
de subir, ne fixerent point mon attention,
parceque les coups de fouet n'avait porté
que sur les fesses, et le nombre ne passait
pas les bornes prescrittes par les ordonnances,

mon examen dans les parties exterieures
du tronc, du col, et de la tete, ne m'ayant
fourny aucune marque de lezion dans les
tegumente, ny d'enfoncement dans les os
de la poitrine, et de la teste, ny luxation
dans la colonne vertebrale, les effets des
poisons subtils devenait le seul objet de
mes recherches, j'allais commencer les
perquisitions des traces de cet agent —
destructifs, par la bouche, et la gorge,

ARC 53 n° 47

me proposant de les étendre jusqua
l'oesophage et l'estomac, en consequance
je me disposay à agrandir l'ouverture
de la bouche jusquaux branches de l'os
maxillaire inferieur, lorsque j'eus divisé
les joues jusques pres des oreilles, j'ouvris
sa bouche, au premier coup d'oeil japercus
la vraye cause de mort: <u>ce negre avait avalé la langue</u>, j'allés proceder aux
recherches qui pouvait satisffaire ma
curiosité, mais le maître qui était
present me dit. Monsieur. en voila assé,
ce negre est detruit par orgueil et par
l'espoir de retourner dans son païs, je
dois. me dit il. pour la conservation
de mon attelier, faire un exemple de
celuy qui ne peut plus me servir,
mais avant il faut convaincre tous mes
negres, il exposa le cadavre au milieu
de sa cour, il luy mit un baillon vers
dernieres dents molaires de chaque coté
de la bouche, il me dit quil allait faire
venir son attelier pour être temoin de la
cause de la mort de ~~Leur~~ camarade, et
pour les dissuader que le mort ne retour-
-nerait point dans son païs, il allait luy
faire couper, en leur présance, le col, les
bras, les jambes, et les parties genittales, et
après jetter le tout sur un bucher allumé,

l'Execution n'étoit pas prête à commencer,
car Il falait faire revenir les negres
qui étoit au travail, forcé de m'en
retourner, je ne pus me satisffaire pour
savoir au juste la longueur de la langue,
et jusques où elle avoit pu penetrer
par son renversement; depuis lors j'ay
cherché à m'instruire sur la facilité
qu'ont certains negres à avaler la langue,
j'en ay remarqué la possiblité dans —
plusieurs qui ont la langue très longue,
très deliée et sans frein, la portant
facilement sur les pomettes, et meme
sur les yeux, —

. Mr. Lafargue chirurgien de cette
Isle, m'a raconté ces jours derniers, qu'il
avoit vû au cap St. Domingue un negre
condamné par son maître à recevoir
cent coups de fouet, Il fut étendu sur
une echelle et attaché par les pieds et
par les mains, avant qu'il en eut reçu
25 coups, le negre cessa de crier, on le
detacha croyant qu'il avoit avalé la
langue, <u>ce qui étoit vray</u>. les secours
les plus prompts ne purent le rapeller
à la vie./.

à la Martinique le 25. may 1788.

Loustalle
chirurgien du Roy

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE